



## DESTRUCTION D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES

### Demande de subvention

Nom et Prénom du demandeur :

Adresse du demandeur :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Localisation du nid de frelons asiatiques (arbre, hangar etc.) :

Professionnel agréé ayant détruit le nid :

Pièces à fournir obligatoirement pour l'instruction du dossier :

*Le présent formulaire complété avec :*

- copie facture acquittée mentionnant la date de l'intervention et Frelons Asiatiques*
- 1 RIB*

Dossier à déposer ou à envoyer à :

Mairie de Joinville-le-Pont  
Service Infrastructure  
Hôtel de Ville  
23 rue de Paris  
94340 Joinville-le-Pont

La Mairie de Joinville-le-Pont collecte ces informations pour la gestion et le suivi administratif et financier de votre demande. Tous les champs doivent être renseignés. Pour rappel, vous disposez notamment d'un droit d'accéder à vos données, de les rectifier, de demander leur effacement et de définir des directives relatives au sort de vos données après votre mort. Vous pouvez exercer ces droits à l'adresse email suivante : [dpd@joinvillelepong.fr](mailto:dpd@joinvillelepong.fr) ; ou par voie postale : Hôtel de ville, Service juridique, Délégué à la protection des données, 23 rue de Paris 94340 Joinville le Pont, en joignant la copie de votre pièce d'identité. Pour plus d'informations, veuillez-vous rendre sur le lien suivant <https://www.joinville-le-pont.fr/politique-de-gestion-des-donnees/>.

## Règlement d'attribution de l'aide financière

1. Objet : Aide financière relative à la destruction des nids de frelons asiatiques (*vespa velutina*) afin de lutter contre la propagation de cette espèce invasive sur le territoire de la Ville de Joinville-le-Pont. Délibération n°30 du 8 juillet 2019.
2. Bénéficiaires : Particulier prenant en charge la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur sa propriété située sur le territoire de la commune de Joinville-le-Pont
3. Conditions :

- La destruction doit être réalisée par un prestataire agréé (voir recommandations)
- Les dépenses subventionnables sont celles qui sont nécessaires à l'opération de destruction (intervention du professionnel agréé, avec ou sans nacelle etc.).
- Plusieurs demandes peuvent être faites par un même particulier.
- Cette aide est cumulable avec toute autre aide publique.
- Toute annulation de l'aide fera l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire des sommes qui lui auraient été versées.

Montant de l'aide : 50% du montant TTC dans un plafond de 100 euros TTC.

### *Exemple :*

- *pour une intervention facturée 120 € TTC, le montant de l'aide accordée sera de 60 €.*
- *Pour une intervention facturée 250 € TTC, le montant de l'aide accordée sera de 100 €.*

## 4. Modalités d'instruction

- Signalement de la présence du nid avec une photographie auprès du MNHN (Muséum d'histoire naturel) : <http://frelonasiatique.mnhn.fr/signaler/>
- Retrait du formulaire de demande de subvention auprès de la mairie
- Destruction du nid de frelons asiatiques par le professionnel retenu qui devra attester de la présence du nid à l'adresse du propriétaire.
- Remise par le particulier à la Ville du formulaire de demande de paiement accompagné de la copie de la facture acquittée, et d'un RIB.

## 5. Recommandations importantes pour le choix du professionnel

Suite à la découverte d'un nid, il faut s'assurer de plusieurs choses importantes lors du choix de l'entreprise qui effectuera la destruction du nid.

L'entreprise doit pouvoir :

- attester qu'il s'agisse bien d'un nid de frelons asiatiques.

- justifier de la possession d'un agrément pour la distribution et l'application en prestations de service de produits antiparasitaires à usage agricole et produits assimilés.
- justifier d'une assurance de responsabilité civile professionnelle pour l'utilisation de ces produits.
- disposer de personnels qualifiés pour les travaux en hauteur, les travaux sur cordes et disposer d'un CACES (Certificat d'aptitude à la Conduite en Sécurité) pour les interventions nécessitant l'usage d'une nacelle. Le titulaire est responsable et garant de l'utilisation par son personnel de tout l'équipement de protection nécessaire (combinaison, masque, gants,...) et du respect des consignes de sécurité pour le travail en hauteur.

L'insecticide utilisé doit répondre aux dernières exigences de la réglementation en vigueur. Le coût de la prestation ne peut être majoré du fait qu'il s'agisse de Frelon asiatique (les tarifs sont fonction de la hauteur et l'accessibilité du nid ainsi que du temps d'intervention et de la mise en oeuvre de matériel spécifique qui en découle).

Dans tous les cas, il vous est recommandé de faire deux devis au moins.